

SEANCE DU 12 juin 2024

Le **doze juin deux mille vingt-quatre**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Gérald BUFFARD, Sylvie CHAMPROMIS, Olivier BOICHON, Philippe MONCORGER, Dylan JACOPIN, Sandrine VEROT, Marie Claire FOUCHERAU, Bernard DESBENOIT.

Absent avec pouvoir : Thierry GENOUX (pouvoir à Marie Claire FOUCHERAU), Jean Michel MOULIN (pouvoir à Dylan JACOPIN), Stéphanie PAWLOWSKI (pouvoir à Roger SANDRI)

Absent : Delphine FARGE, Clément LE PAGE

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON.

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu conseil communautaire
- Compte rendu de commissions
- Location salle des fêtes
- Cimetière : demande de réservation columbarium
- Personnel :
 - Tableau des effectifs
- Questions diverses :
 - Logiciel cantine garderie

COMPTE RENDU :

• CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les comptes rendus sont disponibles sur le site de la Communauté de communes de Charlieu/Belmont.

• CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Madame Sylvie CHAMPROMIS fait un retour sur les projets du Conseil Municipal des Jeunes :

- Il souhaite mettre en place une récolte de bouchons.
- La kermesse est également en cours de mise en place.

• INAUGURATION DU CITY STADE :

Monsieur Bernard DESBENOIT fait un retour sur l'inauguration du city stade. Celle-ci s'est déroulée à Ressins aux vues du temps. On retient une bonne participation des écoles et associations. La vidéo improvisée avec les enfants de l'école de Nandax a été appréciée.

- **COMMISSION AIR CLIMAT :**

Madame Marie Claire FOUCHEREAU expose ce qui résulte de la dernière réunion :

- La mise en place des places de covoiturages (3 vers la salle des fêtes et 2 à Ressins) est en cours d'étude.
- Un projet de végétalisation des sols de cours d'écoles est en cours.

- **CULTURE :**

Monsieur Bernard DESBENOIT fait un retour sur la soirée CELKILT. Les organisateurs espèrent une participation de Charlieu Belmont Communauté à hauteur de 50 % des dépenses engendrées. A l'heure actuelle la soirée reste déficitaire malgré une forte affluence.

LOCATION SALLE DES FETES, REVISION REGLEMENT :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir le prix de location de la salle polyvalente aux vues des derniers évènements. Il propose d'augmenter la caution et de fermer la location aux personnes extérieures à Boyer Nandax. Les élus envisagent cette dernière proposition en élargissant le champ à Charlieu Belmont Communauté.

Le Conseil Municipal souhaite prendre un temps pour y réfléchir convenablement et approfondir le sujet.

CIMETIERE :

Une demande de réservation d'un emplacement dans le columbarium a été faite lundi 3 juin 2024. Vu le règlement du cimetière,

Après discussion, les membres du Conseil Municipal :

- **APPROUVENT** la demande de réservation de l'emplacement du columbarium.

TABLEAU DES EFFECTIFS :

a. EMPLOI PERMANENT D'ATSEM :

Délibération n°2024/023

Le Maire, expose qu'actuellement un emploi permanent d'ATSEM principal de 2ème classe est inscrit au tableau des effectifs de Nandax pour 35 heures hebdomadaires.

Cependant, compte tenu de l'avancement de grade de l'agent il convient de modifier le tableau des effectifs.

M. le Maire propose donc de supprimer cet emploi de d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet et de le remplacer par un emploi permanent de d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la suppression à compter du 01 juillet 2024 d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2ème classe à raison de 35 heures hebdomadaires.
- **APPROUVENT** la création à compter du 01 juillet 2024 d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet.
- **IMPUDENT** les dépenses correspondantes au chapitre 012
- **CHARGENT** M. le Maire de procéder au recrutement et à la nomination d'un agent sur cet emploi selon les conditions statutaires et réglementaires.

b. EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL :

Le Maire, expose qu'actuellement un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe est inscrit au tableau des effectifs de Nandax pour 21 heures hebdomadaires.

Vu les nombreuses tâches à responsabilité effectuées par l'agent de plus en plus nombreuses,

Vu l'apport de compétences de l'agent et son implication dans son travail,

Monsieur le Maire propose de supprimer cet emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non-complet à raison de 21h et de le remplacer dans un premier temps par un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non-complet de 22h à compter du 01 juin 2024 puis par un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non-complet de 22h sous réserve de validation de la saisine du comité social territorial à compter du 01 octobre 2024.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal :

- **APPROUVENT** la suppression à compter du 01 juin 2024 d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non-complet à raison de 21 heures hebdomadaires.
- **APPROUVENT** la création à compter du 01 juin 2024 d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non-complet à raison de 22 h
- **APPROUVENT** la création à compter du 01 octobre 2024 d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non-complet à raison de 22 h sous réserve de validation de la saisine du comité social territorial. Une nouvelle délibération sera prise sur ce sujet après le retour de la saisine.
- **IMPUDENT** les dépenses correspondantes au chapitre 012
- **CHARGENT** M. le Maire de procéder au recrutement et à la nomination d'un agent sur cet emploi selon les conditions statutaires et réglementaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- **LOGICIEL CANTINE :**

Monsieur le Maire expose que pour permettre l'inscription en ligne par les parents et fiabiliser la facturation une recherche est engagée.

Deux devis sont déjà arrivés avec un coût annuel allant de 950 et 1650 € TTC. D'autres devis sont en cours. Une enquête auprès des autres communes alentours a été faite pour savoir quelles solutions sont utilisées. Les élus proposent de réfléchir aux solutions qui peuvent être apportées, si possible moins onéreuses, pour une mise en place au mois de septembre 2024.

- **ASSAINISSEMENT CHAMPION**

Monsieur Gérald BUFFARD expose que les filtres sont bouchés à tel point que les riverains se plaignent des odeurs... Un devis de vidange a été demandé à Véolia (1750 euros TTC) et une seconde entreprise. L'entreprise LARUE va proposer une autre solution de traitement, en accord avec Charlieu Belmont Communauté et dans le cadre du Schéma Directeur d'assainissement afin de rénover l'installation. Une autre entreprise sera également consultée.

- **CHIEN CATEGORISE**

Le propriétaire a reçu la visite de la gendarmerie. Celui-ci doit faire la mise à jour des vaccins, obtenir le certificat comportemental de l'animal et passer un certificat de capacité de détention d'un chien de seconde catégorie. Il devra fournir ces documents à la gendarmerie fin juillet au plus tard. Passé ce délai, il sera verbalisé.

- **ECOLE :**

L'inspectrice à donner l'autorisation à la directrice de l'école de Nandax d'inscrire les 3 enfants venant de l'école privée de Coutouvre dès le mois de mai dernier. Les parents refusant de les inscrire à l'école public de Coutouvre.

- **LOCATION :**

Un couple a été reçu par les élus pour le logement vacant situé impasse Captier le vendredi 24 mai 2024. Le dossier valide les exigences de la commune.

- **COMMERCE :**

Monsieur la Maire expose que les charges du commerce sont très élevées. Il serait envisageable que la commune reprenne le compteur électrique et répercute le paiement sur les charges du bail. Avec l'appel d'offre du SIEL, la facture serait alors moins importante.

La séance est levée à 22h55.

Prochaine réunion le 10 juillet 2024.